

# **SMALTO**

Société Anonyme

2, rue de Bassano  
75116 PARIS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2013

AUDIT ET CONSEIL UNION  
17, bis rue Joseph-de-Maistre  
75876 PARIS Cedex 18  
*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

DELOITTE & ASSOCIES  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex  
*Membre de la compagnie Régionale de Versailles*

## **SMALTO SA**

Société Anonyme

2, rue de Bassano  
75116 PARIS

---

### **Rapport des commissaires aux comptes**

#### **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2013

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :


- le contrôle des comptes annuels de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de



l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 4.3 et 4.4 de l'annexe relatif à la créance détenue sur votre filiale Francesco Smalto (Suisse) Sàrl et au test de dépréciation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les créances : la société évalue la valeur d'inventaire de ses participations et créances rattachées selon les méthodes décrites dans les notes 3.3 et 3.4 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables applicables respectivement aux immobilisations financières et aux créances.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société relative à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées au vu de la composition de l'actif net, des plus-values latentes et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par la société au 31 mars 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 septembre 2013

Les commissaires aux comptes

AUDIT ET UNION CONSEIL

Jean-Marc FLEURY

DELOITTE & ASSOCIES

Albert AÏDAN

# Bilan actif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2013

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/03/13
<b>ACTIF</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets et droits assimilés	23 003.13	23 003.13	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Installations techniques, matériel et outillage	2 159.48	2 159.48	
Autres immobilisations corporelles	145 542.35	127 056.10	18 486.25
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées	20 029 535.14		20 029 535.14
Autres immobilisations financières	175 914.29		175 914.29
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>20 376 154.39</b>	<b>152 218.71</b>	<b>20 223 935.68</b>
<b>Stocks</b>			
<b>Créances</b>			
Clients et comptes rattachés	161 093.68	17 198.00	143 895.68
Fournisseurs débiteurs	131 476.14		131 476.14
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	242 420.39		242 420.39
Autres créances	13 164 037.87	5 000.00	13 159 037.87
<b>Divers</b>			
Disponibilités	3 345 796.79		3 345 796.79
Charges constatées d'avance	63 167.05		63 167.05
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 107 991.92</b>	<b>22 198.00</b>	<b>17 085 793.92</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>37 484 146.31</b>	<b>174 416.71</b>	<b>37 309 729.60</b>

# Bilan passif

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2013

	Net au 31/03/13
<b>PASSIF</b>	
Capital social ou individuel	4 385 896.40
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 127 776.78
Réserve légale	59 232.67
Autres réserves	2 925 578.65
Report à nouveau	1 167 876.36
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>98 116.41</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 764 477.27</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Emprunts obligataires convertibles	10 217 767.36
<i>Découverts et concours bancaires</i>	922.24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	922.24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 233 111.84
<i>Personnel</i>	30 738.47
<i>Organismes sociaux</i>	34 056.43
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	20 704.04
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	7 951.95
Dettes fiscales et sociales	93 450.89
<b>DETTES</b>	<b>11 545 252.33</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>37 309 729.60</b>

# COMPTE DE RESULTAT

SMALTO

Etats de synthèse au 31/03/2013

	du 01/04/12 au 31/03/13
<b>PRODUITS</b>	
Production vendue	2 008 180.08
Autres produits	501 326.25
<b>Total</b>	<b>2 509 506.33</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>	
Autres achats & charges externes	1 622 160.71
<b>Total</b>	<b>1 622 160.71</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>887 345.62</b>
<b>CHARGES</b>	
Impôts, taxes et vers. assim.	18 089.79
Salaires et Traitements	285 558.07
Charges sociales	158 591.05
Amortissements et provisions	948.33
Autres charges	519 553.11
<b>Total</b>	<b>982 740.35</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-95 394.73</b>
Produits financiers	524 086.76
Charges financières	327 671.62
<b>Résultat financier</b>	<b>196 415.14</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>101 020.41</b>
Charges exceptionnelles	2 904.00
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-2 904.00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>98 116.41</b>

## Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2013

### Sommaire

1.	Faits marquants .....	4
1.1.	Augmentations de capital .....	4
1.2.	Regroupement des actions .....	4
2.	Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice .....	5
3.	Règles et méthodes comptables .....	6
3.1.	Immobilisations corporelles .....	6
3.2.	Immobilisations incorporelles .....	6
3.3.	Immobilisations financières .....	7
3.4.	Créances clients et comptes rattachés .....	7
3.5.	Valeurs mobilières de placement .....	7
3.6.	Provisions pour risques et charges .....	7
3.7.	Recours à des estimations .....	7
3.8.	Chiffre d'affaires .....	8
4.	Notes sur le bilan .....	8
4.1.	Immobilisations incorporelles .....	8
4.2.	Immobilisations corporelles .....	8
4.3.	Titres de participation .....	8
4.4.	Autres créances .....	9
4.5.	Composition du capital social .....	9
4.6.	Variations des capitaux propres .....	9
4.7.	Information sur les valeurs donnant accès au capital .....	9

4.8.	Etat des créances et des dettes .....	11
5.	Notes sur le compte de résultat .....	12
5.1.	Résultat financier .....	12
5.2.	Résultat exceptionnel .....	13
5.3.	Résultat par action.....	13
5.3.1.	Résultat par action .....	13
5.3.2.	Résultat par action dilué.....	13
6.	Autres informations .....	14
6.1.	Effectif moyen.....	14
6.2.	Engagement Droit Individuel à la Formation .....	14
6.3.	Rémunération des organes de direction .....	14
6.4.	Engagements hors bilan .....	14
6.4.1.	Nantissement, Cautions.....	14
6.4.2.	Engagement retraite.....	15
6.5.	Informations relatives aux entreprises liées .....	16
6.6.	Litiges.....	16
7.	Autres informations sur le bilan et le compte de résultat .....	17



## 1. Faits marquants

### 1.1. Augmentations de capital

En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 15 juin 2012, agissant sur délégations de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 23 septembre 2011, il a été constaté que le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 171.132 euros par création de 855.660 actions nouvelles de 0.20 euro de valeur nominale par action avec une prime d'émission de 0.30 euro par action, représentant une souscription d'un montant total, prime incluse, de 427.830 euros.

Soit un total égal capital social de 4 385 896.40 euros divisé en 21 929 482 actions.

### 1.2. Regroupement des actions

Suite au Conseil d'Administration du 05 octobre 2011, il a été décidé de regrouper l'ensemble des actions composant le capital social de la Société par voie d'échange, à raison de une (1) action nouvelle, contre dix (10) actions anciennes et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société pour procéder à toutes les formalités requises en pareille matière.

Le Conseil d'Administration a décidé que la mise en œuvre du regroupement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Date de début des opérations de regroupement : 25 octobre 2011 ;
- Base de regroupement : échange de 10 actions anciennes de 0,02 Euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 0,2 Euro de valeur nominale portant jouissance courante à compter du 25 octobre 2011 ;
- Nombre d'actions soumises au regroupement : 208.749.971 actions de 0,02 Euro de valeur nominale chacune avant prise en compte du nombre d'actions créées par l'exercice des droits des bénéficiaires de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles émises ou qui seraient émises entre le 23 septembre 2011 et la date de début de l'opération de regroupement ; le nombre définitif d'actions à provenir du regroupement sera déterminé avant le 25 octobre 2011 et fera l'objet d'une publication ultérieure par la Société ;
- Les actions non présentées au regroupement à l'issue du délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit au plus tard le 25 octobre 2013, perdront leur droit de vote aux assemblées et leur droit aux dividendes sera suspendu.

Les actions nouvelles dont les ayants droits n'auraient pas demandé la délivrance à l'issue du délai de 2 ans susvisé pourront, le cas échéant, être vendues dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce relatif à la procédure de vente des actions non réclamées.

## **2. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2013, le capital social de la Société a été réduit de la somme de 2 192 948,20 euros afin de le porter de 4 385 896,40 euros à 2 192 948,20 euros. La somme de 2 192 948,20 euros a été affectée au compte "prime d'émission".

Le capital social est fixé à la somme de 2 192 948,20 euros (Deux Millions Cent Quatre Vingt Douze Mille Neuf Cent Quarante Huit Euros et Vingt Centimes).

Il est divisé en 21 929 482 actions de 0,10 euro chacune, entièrement souscrites et libérées.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;
- De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7<sup>ème</sup> jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;
- D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

- D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;
- D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été préparés conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International et de la société Francesco Smalto Suisse Sàrl et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces deux sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de son compte courant jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2014. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ce compte courant sans que cela mette en péril les sociétés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition qui correspond au prix d'achat et aux frais accessoires ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Agencements et installations	3 à 6 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

#### **3.2. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les méthodes suivantes :

Logiciels	3 ans
-----------	-------

### 3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur recouvrable de la participation est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de la participation est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net, les plus values latentes et les perspectives de rentabilité.

### 3.4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### 3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût historique. Pour la détermination du résultat de cession les titres les plus anciens sont réputés sortis les premiers selon la méthode Premier Entré Premier Sorti.

Lorsque la valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision est comptabilisée pour le montant de la différence.

### 3.6. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la société, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par la société du niveau de risque au cas par cas.

### 3.7. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés

raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, la valorisation des stocks et des créances ainsi que le montant des provisions pour risques et charges.

### 3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par la société est composé de refacturations de charges à ses filiales. Il est comptabilisé lors de la réalisation des prestations effectuées pour le compte de ces dernières.

## 4. Notes sur le bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels.

### 4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement des agencements, du mobilier et du matériel de bureau.

### 4.3. Titres de participation

Les titres de participation se décomposent comme suit :

en K€	31/03/2012	Acquisitions	Cessions	31/03/2013
Francesco Smalto International SAS	17 817			17 817
Luxury Distribution Cannes SAS	2 213			2 213
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	0			0
<b>Total</b>	<b>20 030</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 030</b>

Les filiales Luxury Distribution Cannes SAS, Francesco Smalto (Suisse) Sàrl et Francesco Smalto International SAS ont une situation nette inférieure à la valeur nette comptable des titres. Un test de dépréciation a été effectué, et fait ressortir des survaleurs latentes sur les actifs incorporels de ces filiales (fonds de commerce, droit au bail, marque). Ainsi, l'actif net réévalué des filiales précitées ressort supérieur à la valorisation des titres de ces mêmes filiales au bilan de Smalto. En conséquence aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de la société.

#### 4.4. Autres créances

Les autres créances à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice sont composées des comptes courants (et de leurs intérêts) sur les sociétés filiales :

- FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL (FSI) pour 9 240.8 K€,
- FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl pour 3 859.6 K€,
- LUXURY DISTRIBUTION CANNES pour 56.6 K€.

Une créance sur la société SMALTO UK pour 439 K€ qui était dépréciée intégralement a été passée en perte suite à la liquidation de ladite société.

#### 4.5. Composition du capital social

Au 31 mars 2013, le capital social entièrement libéré se compose de 21 929 482 actions d'une valeur nominale de 0.20€.

#### 4.6. Variations des capitaux propres

en K€	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat net	Total
Au 31/03/2012	4 215	16 944	54	2 926	1 077	95	25 311
Augmentation de capital	171	184					355
Affectation résultat			5		90	-95	0
Résultat au 31/03/2013						98	98
Total au 31/03/2013	4 386	17 128	59	2 926	1 168	98	25 764

- CF explication augmentation de capital « 1.1 »

#### 4.7. Information sur les valeurs donnant accès au capital

L'assemblée générale du 10 juillet 2008 avait pris les décisions suivantes :

- Emission de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donnera droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Chaque BSA donnera droit à une action ordinaire moyennant le versement de 0.02 euros. Au 31 mars 2013, 1 526 810 Bons de souscription ont été exercé. Par conséquent, à la clôture 103 057 190 bons de souscription étaient toujours en circulation. Les BSA ont été émis pour une durée de cinq années et doivent être exercés au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- Emission de 83 333 obligations convertibles de 120 € de valeur nominale chacune avec suppression du droit préférentiel de souscription, représentant un emprunt obligataire d'un montant total de 9 999 960 € remboursables. La durée de l'emprunt a été fixée à cinq ans remboursable in fine avec une rémunération

annuelle de 3%. Chaque obligation donne droit en cas de conversion à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euros. Au 31 mars 2013, aucune obligation n'avait été convertie. La conversion peut être effectuée jusqu'au 1er juillet 2013.

Le Conseil d'Administration du 05 octobre 2011 a défini les ajustements sur les Bons de souscription d'actions et sur les Obligations convertibles du nouveau nominal des actions suite au regroupement :

### **Bons de souscription d'actions**

Le Président rappelle que le contrat d'émission des Bons de souscription d'action émis par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoit, à son article 1.4 qu'en « cas de regroupement ou de division des actions, le prix d'exercice sera ajusté dans les mêmes proportions en vue de maintenir les droits des titulaires de BSA, tels qu'ils existeront à l'issue de l'Assemblée, conformément aux mécanismes de protection des titulaires de bons prévus ci-après ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'ajuster le prix d'exercice des Bons de souscription d'action à la suite du regroupement décidé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires du 23 septembre 2011 et de modifier l'article 1.4 contrat d'émission des Bons de souscription d'action en conséquence.

Ce nouveau prix d'exercice est applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

### **Obligations convertibles**

Le Président rappelle également que le contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions émises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 prévoit, à son article 4.1 dernier alinéa qu'en « cas de division ou de regroupement d'actions, le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération, sera déterminé en multipliant le nombre d'action qui pouvait être obtenu par conversion des OC avant le début de l'opération considérée, par le rapport [nombre d'actions composant le capital social après l'opération/nombre d'action composant le capital social avant l'opération]. Le prix d'exercice par action sera ajusté par le rapport inverse ».

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de modifier le nouveau nombre d'action qui pourra être obtenu par conversion des OC après l'opération de regroupement et de modifier l'article 3.2 du contrat d'émission des Obligations convertibles en actions en conséquent.

Cette nouvelle parité est applicable à compter du début des opérations de regroupement, soit le 25 octobre 2011.

(cf paragraphe 2 Evènement postérieur à la clôture concernant les modifications sur les BSA et les Obligations Convertibles).

#### 4.8. Etat des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Prêts			
Autres immobilisations financières	176	0	176
Autres créances clients	161	161	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1	1	0
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	0	0	0
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	242	242	0
Etat, autres collectivités : divers	2	2	0
Groupe et associés	13 157	0	13 157
Débiteurs divers	137	137	0
Charges constatées d'avance	63	63	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 939</b>	<b>606</b>	<b>13 333</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3		
Prêts et avances consentis aux associés	13 157		

<i>ETAT DES DETTES (en K€)</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	10 218	218	10 000	0
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1	1	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 233	1 233	0	0
Personnel et comptes rattachés	31	31	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34	34	0	0
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	21	21	0	0
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8	8	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 545</b>	<b>1 545</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	0			



## 5. Notes sur le compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 2 008 K€ en hausse de 1,6%. Il est composé de deux éléments :

- Les refacturations auprès des sociétés du groupe des frais inhérents à son activité de gestion administrative et financière (en baisse de 14%).
- Les refacturations des locations immobilières (en hausse de 13% suite à la hausse des charges locatives),
- Les refacturations des assurances Groupe (poste stable).

Les autres achats et charges externes sont en hausse de 7% et s'établissent à 1 622.1 K€. Les différentes variations constituant ce poste sont les suivantes :

- Les locations immobilière et charges locatives sont en hausse de 10% et ressortent à 930 K€ (hausse provenant des charges locatives),
- Le poste « Honoraires » est en hausse de 10% soit + 33 K€.
- Le personnel extérieur à l'entreprise est en hausse de 100% à + 48 K€ et porte sur des refacturations de juristes et de standardistes,
- Le poste « Publicité, Publications, Relations publiques » baisse de 24 K€ (diminution sur les publications d'assemblées),
- Les Frais bancaires continuent leur diminution (moins 20%).

Les Impôts et taxes ont baissé de près de 45%.

Les salaires et charges sociales ont baissé de 26% suite au départ de personnel non remplacé.

Le poste Autres charges est constitué d'une créance irrécouvrable pour 463 K€ sur Smalto UK (société liquidée). Une reprise de provision pour le même montant est comptabilisée en Autres produits. Pour le solde des Autres charges et Autres produits, il regroupe les indemnités d'assurance.

### 5.1. Résultat financier

Le résultat financier au 31 mars 2013 est principalement composé des éléments suivants :

en K€	
Produits des intérêts sur comptes courants	524.0
Charges d'intérêts bancaires	-27.6
Charges d'intérêts sur emprunt obligataire	-299.9
<b>Résultat Financier</b>	<b>196.5</b>

## 5.2. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif.

## 5.3. Résultat par action

### 5.3.1. Résultat par action

Le résultat net de l'exercice du 01/04/2012 au 31/03/2013 est de 98 116.41 €. Le capital social est constitué de 21 929 482 actions ordinaires.

Le résultat par action est donc de 0.004 euro.

### 5.3.2. Résultat par action dilué

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.
- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice de la totalité des obligations et des BSA est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 929 482
- Nombre d'actions au titre des obligations : 8 333 300 à 0.20 euro l'action
- Nombre d'actions au titre des BSA : 10 305 719 (en tenant compte de 152 681 BSA déjà exercés à fin mars 2013) à 0.20 euro l'action
- Soit un total de 40 568 501 actions

Le résultat net recomposé sur la base de l'exercice des obligations et des BSA est alors de :

- Résultat net de l'exercice : 98 116.41 euros
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations : 299 998.82 euros
- Soit un résultat net recomposé de 398 115.23 euros

Le résultat par action dilué s'élève donc à environ 0.01 euro pour 40 568 501 actions.

## **6. Autres informations**

### **6.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 8 salariés au 31 mars 2013 et se répartit comme suit :

- Salariés cadres	4
- Salariés non cadres	4

### **6.2. Engagement Droit Individuel à la Formation**

Les droits ouverts au 31/03/2013 par les salariés présents sont de 440 heures soit un montant estimé de 3 513 € qui seraient pris en charge par notre OPCA.

### **6.3. Rémunération des organes de direction**

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC a conclu un contrat de prestation de service en date du 28 août 2008. Au titre de ce contrat et d'un avenant signé le 04/01/2010, il a été versé la somme de 240 K€ hors taxes au titre de l'exercice 2012-2013 (y compris une prime de 60 K€).

Aucune rémunération ou avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé ou octroyé durant l'exercice aux autres mandataires sociaux.

### **6.4. Engagements hors bilan**

#### **6.4.1. Nantissement, Cautions**

##### **6.4.1.1. Engagements donnés :**

La société n'a souscrit aucun engagement et n'est assujetti à aucun privilège, prêt ou nantissement.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

##### **6.4.1.2. Engagements reçus :**

Suite à la suppression de l'autorisation de découvert bancaire de 1,5 M€ contractée par la société auprès de la banque Neufilze OBC, les garanties et cautions solidaires ont été levées.

#### 6.4.2. Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite (IDR) évaluées au 31 mars 2013 sont d'un montant de 4 140 euros et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée

Ensemble de la population présente à la clôture

Éliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si celui-ci n'est pas effectif, à la clôture.

Rémunération

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales

Le taux de charges sociales appliqué est un taux moyen de 50%.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite résulte :

De l'application de la convention collective de la société

De l'ancienneté de l'employé au départ en retraite

Du salaire mensuel chargé décrit plus haut

Autres hypothèses

Taux de projection à 2% (variation des salaires)

Taux d'actualisation à 3.94% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%)

Taux de rotation du personnel varie entre 0% et 40% en fonction des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âge retenues (établit sur une moyenne de 4 ans)

Table de mortalité année 2005

## 6.5. Informations relatives aux entreprises liées

Bilan	Groupe SMALTO	Autres
<b>Actif</b>		
Titre de participation	20 029.5	
Dépôt de Garantie		175.9
Clients & comptes rattachés	65.2	78.6
Autres créances	13 157.1	0.3
Charges constatées d'avance		11.5
<b>Passif</b>		
Intérêts courus	7.1	
Dettes fournisseurs		753.3
<b>Compte de résultat</b>		
Charges d'exploitation		1 729.0
Produits d'exploitation	1 945.2	526.6
Charges financières	7.1	
Produits financiers	524.0	

Le Groupe SMALTO est constitué des sociétés SMALTO SA, Francesco Smalto International SAS, Luxury Distribution Cannes SAS, Smalto Genève Sarl et SC Pontault DS. Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R. 123-198 11.

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

## 6.6. Litiges

Suite au départ d'un Dirigeant, une procédure prud'homale a été engagée à l'initiative de celui-ci. Les conseils de votre société estimaient que la procédure avait peu de chances d'aboutir eut égard au statut de mandataire social de cette personne et à l'absence de contrat de travail. Le conseil des prud'hommes a donné raison à votre société. Le Demandeur avait formé appel ainsi qu'un contredit à compétence à l'encontre de ce jugement. La Cour d'appel de Paris a jugé irrecevable le contredit et le Demandeur s'est désisté de son appel.

Le Demandeur a intenté une action devant le Tribunal de Commerce. A la date de la clôture, la Société est confiante au vu du peu de justifications de préjudice apporté par le Demandeur.

## 7. Autres informations sur le bilan et le compte de résultat

### Liste des Filiales et participations

Dénomination	Capital Capitaux Propres (1)	Q.P. Détenue Divid. Encaiss.	Val. brute des Titres Val. Nette des Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'Affaires Résultat
<b>Filiales (plus de 50%)</b>					
Francesco Smalto International	11 272 671 € 7 744 557 €	100%	17 817 034 € 17 817 034 €	9 240 870 €	23 546 176 € 454 183 €
Luxury Distribution Cannes	2 212 500 € 680 930 €	100%	2 212 500 € 2 215 500 €	56 644 €	970 342 € -98 574 €
Smalto (Suisse) Sàrl	20 000 CHF -5 192 869 CHF	100%	1 CHF 1 CHF	5 299 592 CHF	795 476 CHF -456 865 CHF
<b>Participations (10 à 50%)</b>					
<b>Autres Titres</b>					

(1) y compris résultat de l'exercice